



Communication sur le progrès : COP 2017

Les engagements de Perroux  
sur les 10 principes du Pacte Mondial :

Lettre d'engagement, déclaration de soutien au Pacte Mondial

*Le Développement Durable reste un axe stratégique pour Perroux qui en a intégré la notion dans son management général tant dans sa rentabilité et sa croissance que dans sa responsabilité environnementale et sociale.*

*Cette démarche a été progressive et les premières années ont permis un diagnostic de notre :*

- 1. Efficacité économique.*
- 2. Impact environnemental.*
- 3. Efficacité sociale.*

*En demandant son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies en 2011, Perroux a intégré cette dimension dans son fonctionnement. Les 10 principes énoncés correspondent exactement à la philosophie de Perroux. Nos règles de conduite et nos pratiques sont issus de la même éthique, il est important de les valoriser et de les mettre en avant dans notre communication. Après avoir œuvré pour faire de son unité de Mâcon un site de production le plus propre et avec les meilleures conditions de travail possibles, Perroux souhaite se présenter comme une entreprise responsable, ayant des pratiques commerciales saines, respectueuses de ses clients et de ses fournisseurs.*

*En 2017, Perroux renouvelle son engagement à respecter et diffuser les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.*

*Claudine DOLBEAULT  
Directeur Général*



Perroux créée en 1879 est une imprimerie très spécialisée, elle emploie 34 personnes sur son site de Mâcon et 6 sur son site de Ribeauvillé. Son chiffre d'affaires est en progression régulière. Sa clientèle est presque exclusivement constituée d'établissements bancaires ou de grands donneurs d'ordre qui viennent régulièrement auditer le site. Perroux est un site de production, labélisé Imprim'vert et PEFC, certifié ISO 9001 et 14 001, NF K 11 112, et OHSAS 18 001.

### **DROITS DE L'HOMME - Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme**

Perroux respecte scrupuleusement les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. En particulier :

- Les salariés de l'entreprise sont traités également et équitablement, en toute transparence, tant pour leurs rémunérations que pour leurs conditions de travail. Il n'est fait aucune différence de sexe, de couleur de peau, de religion, d'origine sociale ou d'orientation politique entre les salariés de l'entreprise.
- L'entreprise met un point d'honneur à assurer à tous ses employés des conditions de travail humaines et sûres. Par ailleurs, elle a pris toute disposition afin que soit scrupuleusement respecté le temps de travail de chacun, au moyen de systèmes informatisés de mesure. Tout dépassement du temps de travail est ainsi identifié, et compensé en accord avec l'employé.
- L'entreprise est attentive à ce que les employés puissent s'exprimer librement, tant directement que par le biais de leurs représentants librement élus, dans le respect des autres et de la loi. Aucun employé ne saurait être désavantagé pour avoir exercé ce droit.
- Les représentants du personnel de la société sont élus démocratiquement, à bulletin secret. Aucune discrimination ne peut résulter de l'exercice de leur mandat.
- L'entreprise a mis en place, pour tous ses employés, une couverture des frais de santé supérieure à ce qui est requis par la loi française.
- Tous les employés de la société perçoivent une rémunération supérieure au minimum légal, même lorsqu'ils débutent.
- L'entreprise consulte chaque année ses employés afin d'identifier leurs besoins en terme de formation professionnelle. Elle s'efforce de donner satisfaction aux demandes, dans la limite de ses capacités et de ses contraintes, mais en toute équité. Priorité sera toujours donnée aux salariés n'ayant pas récemment bénéficié d'une formation.

Perroux a toujours travaillé à établir dans ses unités un environnement sain, empreint du respect de l'autre dans toute sa diversité. L'activité est essentiellement basée en France, pays des droits de l'homme, Perroux s'est engagé par écrit auprès de ses clients à ne recruter que des salariés employés régulièrement et les salariés étrangers devront être autorisés à exercer une activité en France. Bien sûr, nous ne faisons pas appel au travail des enfants.

## IMPRIMERIE PERROUX

En Roche - 71960 CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES  
Tél : 03 85 20 55 40 - Fax : 03 85 20 55 42  
E-mail : com@perroux71.com

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

#### ENTREPRISE :

**Je soussigné :** Mme Claudine DOLBEAULT

**Agissant en qualité de :** Directeur Général

**De la Société :** Imprimerie PERROUX

**Dont le siège social est situé :** « ZA En Roche » 71960 CHEVAGNY LES CHEVRIERES

**N° d'immatriculation au RCS :** 685 650 228 RCS Mâcon

#### Certifie sur l'honneur que :

- notre société et sa filiale ont transmis à l'administration fiscale l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
- la réalisation du travail confié à notre société ainsi qu'à notre filiale est effectuée par des salariés employés régulièrement au regard des articles L 320 (déclaration préalable à l'embauche), L 143-3 et R 143-2 du Code du Travail (délivrance de bulletins de paie), et que si nous devons faire appel à des travailleurs étrangers, ce personnel sera autorisé à exercer une activité professionnelle en France ;
- notre société et sa filiale ne font pas appel au travail des enfants.

Pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Chevagny les Chevières  
Le 21 février 2017

**SIGNATURE DU REPRESENTANT**  
Claudine DOLBEAULT  
Directeur Général



#### CACHET DE L'ENTREPRISE

**IMPRIMERIE PERROUX**  
Z.A. En Roche  
71960 CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES  
Tél. 03 85 20 55 40 - Fax 03 85 20 55 42  
Siret 685 650 228 00024

S.A.S. au Capital de 585 680,64 €  
RCS Mâcon 685 650 228 - N° Intracommunautaire : FR2785650228 - Code NAF 1812 Z  
E<sup>x</sup> secondaire : RUWABELL - 13, rue de Colmar - 68150 RIBEAUVILLE



### **DROITS DE L'HOMME - Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme**

De la même manière que Perroux est attentif à ne violer aucun droit de l'homme, Perroux est également vigilant sur le choix de ses fournisseurs. Perroux travaille avec des fabricants de papier européens qui respectent le droit salarial et pratiquent une gestion durable des forêts. Perroux ne veut pas se rendre complice de la déforestation sud-américaine ou asiatique et encourager des entreprises qui ne respectent ni les droits de l'homme ni les conditions de travail de leurs salariés

### **CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective**

Sur initiative de la direction, Perroux dispose depuis fin 2012 de 2 délégués du personnel librement élus et 2 suppléants. Les salariés disposent de représentants en mesure de négocier avec la direction si des désaccords ou des doléances survenaient.

Le travail engagé sur les questions de santé et de sécurité au travail porte ses fruits, avec des aménagements des locaux de production qui ont permis de diminuer le bruit et la présence de poussière dans les locaux (résultats d'un audit interne indépendant).

### **CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire**

Un entretien individuel annuel entre le salarié et la direction permet de faire un point personnel sur ses conditions de travail, c'est l'occasion de créer un véritable échange entre les 2 parties. Le dialogue reste une priorité pour trouver un terrain d'entente et des conclusions favorables aux 2 parties.

Le travail n'est pas forcé et il peut être aménagé à la demande du salarié, en temps partiel par exemple, dans la mesure où cela ne perturbe pas le fonctionnement de l'entreprise. C'est le cas pour 3 salariés de l'entreprise, un quatrième a opté pour une semaine de travail réparti sur 4 jours plutôt que 5 pour limiter son temps et ses frais de déplacement ainsi que la fatigue qui en découle.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants**

En plus de son engagement officiel, Perroux a choisi de ne pas employer de salariés de moins de 18 ans. Si dans le cadre de sa scolarité un mineur demande à faire un stage, une fiche nouvel arrivant lui est remis avec notamment une interdiction d'utiliser des produits dangereux. Un tuteur est chargé de son suivi et à la fin de son stage, il reçoit une petite rétribution d'encouragement puisque tout travail mérite salaire.

Lors de notre évaluation des fournisseurs, il leur est demandé un engagement similaire. Perroux souhaite maîtriser son image sur toute la chaîne de la production, de la matière première à la livraison chez le client final.

**CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession**

Chez Perroux la parité est respectée. La mixité sociale et culturelle est un atout qui développe dans le groupe le respect et la tolérance. Les formations internes permettent de faire progresser les salariés qu'ils soient homme ou femme. Les postes sont pourvus d'après les compétences et l'engagement individuel.

Perroux n'hésite pas à conjuguer au féminin les professions de : conducteur de rotative, programmeur ou directeur général.

**ENVIRONNEMENT - Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement**

Perroux travaille depuis de longues années à réduire son impact sur l'environnement, l'ISO 14 001 a permis de mettre en place des procédures visant à diagnostiquer et analyser les risques de notre activité sur l'environnement. Pour être informé des évolutions légales en matière d'environnement, Perroux s'est attaché les services d'une société qui effectue une veille réglementaire personnalisée et qui remonte les exigences essentielles à retenir.

En complément la Chambre de Commerce a établi un diagnostic sur notre positionnement au démarrage de notre engagement à être certifié 14 001.

 <p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAÛNE-ET-LOIRE</p> <p><b>AUDIT DE POSITIONNEMENT DE TYPE PRE-DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT-ENERGIE IMPRIMERIE PERROUX</b></p> <p>Etabli par : Ludivine FILORO et Cyril GARNIER Visite du mardi 10 juillet 2012 Restitution le 7 août 2012</p>	<p style="text-align: center;"><b>Sommaire</b></p> <p>I. <u>Informations sur l'entreprise</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Généralités</li> <li>2. Données complémentaires</li> <li>3. Sensibilité par rapport au milieu</li> </ol> <p>II. <u>Situation par rapport à la réglementation ICPE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>III. <u>Gestion des déchets</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>IV. <u>Gestion de l'eau</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>V. <u>Energie</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>VI. <u>Air</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> </ol> <p>VII. <u>Bruit</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> </ol> <p>VIII. <u>Sécurité - Produits dangereux</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel réglementaire</li> <li>2. La situation de l'entreprise</li> <li>3. Préconisations</li> </ol> <p>IX. <u>Management de l'environnement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Actions environnementales réalisées</li> <li>2. Remarques</li> </ol> <p>X. <u>Annexes</u></p> <p style="font-size: small;">CCI71 - Pré-diagnostic environnement <span style="float: right;">Page 2 sur 2</span></p>
---	---

**ENVIRONNEMENT - Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**

Perroux est en conformité avec la réglementation ICPE et dans le suivi de ses BSD (bordereaux de suivi des produits dangereux).

Plusieurs solutions sont en place pour limiter les risques de dispersion des produits nocifs dans la nature grâce à des bacs de rétention placés aux points stratégiques. En cas de déversement accidentel, 2 bacs contenant des produits absorbants permettent de restreindre le risque de pollution, les produits chimiques absorbés seront intégrés dans le cycle de récupération habituel.

La certification OHSAS 18 001 a permis de travailler le risque incendie pour protéger à la fois les salariés et l'outil de travail. L'impact environnemental d'un incendie étant très important il est essentiel de limiter les risques de feu d'être extrêmement rapide si un sinistre se déclarait.

Une organisation précise permet d'optimiser le tri, pour une réutilisation des matières (papier, plastique et métal) et un contrôle strict des produits souillés afin qu'ils ne soient pas déposés dans des décharges et polluer l'environnement. Notre organisation et l'engagement de tous ont permis d'être certifié ISO 14 001.

En 2016 Perroux a encore amélioré le tri de ses déchets pour atteindre 98,18% de rebuts recyclés au lieu des 98 % de 2014.

Perroux travaille à réduire l'utilisation de produits chimiques. Trois de ses rotatives sont actuellement en test pour un fonctionnement avec de l'eau de mouillage sans alcool. L'intérêt est double, l'alcool s'évapore beaucoup et se diffuse dans l'air ambiant, réduire son utilisation revient à améliorer la qualité de l'air de l'atelier impression. C'est également un produit dangereux car très inflammable, le risque est donc moindre si l'on réduit sa consommation donc le stockage nécessaire.

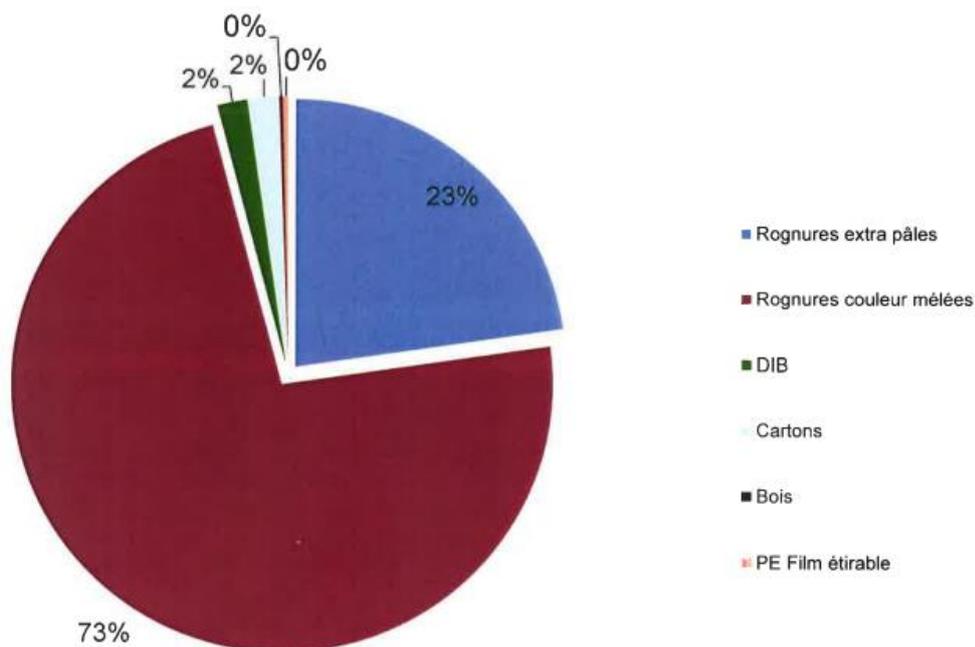
Votre bilan environnemental

10 - REPARTITION DES FLUX DE DECHETS SUR L'ANNEE 2016

Flux de déchets	Tonnage annuel	Tonnage recyclé / valorisé	Tonnage valorisé en énergie
Rognures extra pâles	38,980	38,980	0
Rognures couleur mêlées	125,440	125,440	0
DIB	3,130	0,000	0
Cartons	3,040	3,040	0
Bois	0,360	0,360	0
PE Film étirable	0,580	0,580	0
<b>TOTAL</b>	<b>171,530</b>	<b>168,400</b>	<b>0</b>

Taux de recyclage :	98,18%
Taux de valorisation énergétique :	0,00%
Taux de recyclage / valorisation énergétique :	98,18%

Répartition des flux de déchets en %



Document confidentiel - Reproduction et diffusion limitées à Veolia Propreté et Imprimerie Perroux



### **ENVIRONNEMENT - Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**

Perroux modifie régulièrement son parc machine et ses techniques de travail pour utiliser lorsque c'est possible du matériel numérique, plus rapide, moins consommateur de matières premières et moins polluant. En 2016 une numérique couleur est venu compléter le parc machine, permettant de réduire fortement la gâche liée au calage des impression quadrichromie de nos petites séries.

La certification OHSAS 18 001 avec sa mise à jour du document unique, la réflexion menée sur les conditions de travail combinées aux investissements et à l'arrivée de matériel supplémentaire ont été l'occasion d'une refonte complète de l'atelier de personnalisation. La réimplantation a été analysée et décidée en collaboration avec les opérateurs concernés. L'organisation de l'atelier a été optimisée, des opérations pénibles ont été supprimées, du matériel neuf plus productif et moins bruyant a remplacé un équipement plus ancien.

Plusieurs transpalettes électriques ainsi des tables élévatrices sont venus remplacer des matériels manuels. Ces investissements permettent de réduire les efforts des déplacements de charge et les mouvements du dos pour un meilleur confort de travail et une meilleure productivité.

### **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION - Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin**

Perroux met un point d'honneur à fonctionner avec une parfaite éthique des affaires. Elle ne verse ni ne reçoit aucun pot de vin ou commission occulte. La corruption ne fait pas partie de son mode de fonctionnement.

Notre management prévoit une polyvalence complète, un titulaire dispose de un à deux suppléants qui ont connaissance et accès à ses informations.

Toutes les données sont enregistrées sur serveur, elles sont vérifiables et mises à disposition de plusieurs acteurs. C'est pour une volonté d'efficacité et de transparence que nous fonctionnons ainsi. Ce principe permet également un contrôle des activités de chacun. Nos clients, qui sont principalement des grands donneurs d'ordre, se sont engagés dans le même sens ce qui favorise cette démarche d'une parfaite éthique des affaires.

Pour être assuré que chacun respect cet engagement, une charte des "bonnes pratiques" a été élaborée et signée par les collaborateurs qui pourraient être concernés par des actes de corruption.

IMPRIMERIE  
**PERROUX**



## ENGAGEMENT ANTI CORRUPTION & CODE DE BONNE CONDUITE



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

### Charte des bonnes pratiques

Partageant son éthique et ses valeurs humaines, environnementales et anti-corruption, Perroux soutient le Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2011.

Pour garantir et affirmer son respect des règles de bonnes conduites, de moralité et d'intégrité dans son fonctionnement, Perroux a établi sa propre charte des bonnes pratiques :

- Ne pas proposer ou recevoir de pots de vin pour obtenir de ses clients ou de ses fournisseurs des avantages commerciaux.
- Respecter ses clients et ses fournisseurs en ayant des pratiques de fonctionnement exemplaires.
- Avoir une organisation claire et totalement transparente et conserver une traçabilité de toutes les actions.
- Respecter ses devoirs et obligations vis-à-vis des engagements pris.
- Avoir un comportement irréprochable et communiquer ce code d'honneur à ses clients et ses fournisseurs.

Ils se sont engagés :

IMPRIMERIE  
**PERROUX**

Emilie Barcelo : Commerciale - Cyril Balas : Président Directeur Général - Nathalie Clair : Responsable du personnel - William Colnel : Directeur Général Adjoint - Claudine Dolbeault : Directeur Général Délégué - Daniel Dubois : Responsable de production - Mathias Fraisse : Responsable informatique - Céline Thomas : Service Achats et Qualité.

**RUWABELL**

Marise Marchal : Responsable de site.

Février 2017

